

- ### Légende
- Zones du DSF Manche-Est mer du Nord
 - Zones soumises à Débat Public
 - Limite ZEE (12 MN)

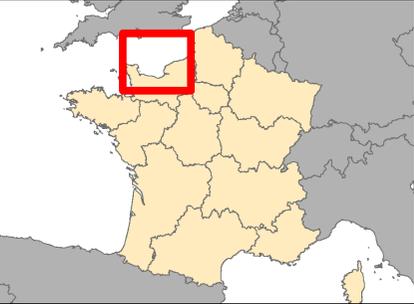
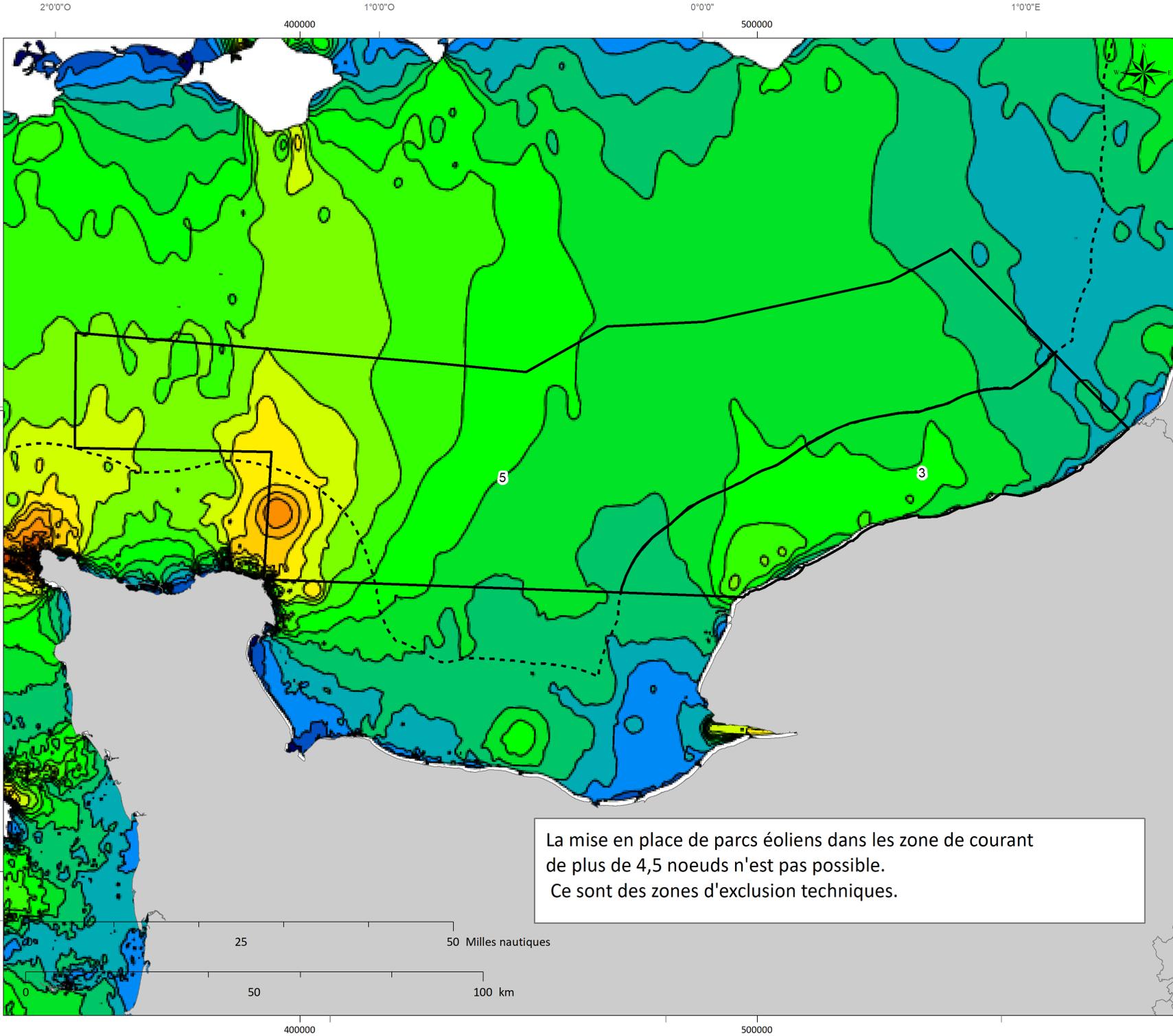
Eolien Offshore Normandie Zones soumises au Débat Public

RGF 1993 Lambert 93
Echelle: 1:1 500 000 | Format original : ISO A3

Les zones 3 (2 357 km²) et 5 (7 831 km²) soumises au Débat Public ne représentent que 35% de la surface de la façade Manche Est Mer du Nord (28 699 km²).

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster, NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community





Légende

Zones soumises à Débat Public

Limite ZEE (12 MN)

- inf. à 0,5 nd
- de 0,50 à 1,00 nd
- de 1,00 à 1,50 nds
- de 1,50 à 2,00 nds
- de 2,00 à 2,50 nds
- de 2,50 à 3,00 nds
- de 3,00 à 3,50 nds
- de 3,50 à 4,00 nds
- de 4,00 à 4,50 nds
- de 4,50 à 5,00 nds
- de 5,00 à 5,50 nds
- de 5,50 à 6,00 nds
- de 6,00 à 6,50 nds
- de 6,50 à 7,00 nds
- de 7,00 à 7,50 nds
- de 7,50 à 8,00 nds
- de 8,00 à 8,50 nds
- de 8,50 à 9,00 nds
- de 9,00 à 9,50 nds
- de 9,50 à 10,00 nds
- sup. à 10,00 nds

— Limite technique

Eolien Offshore Normandie
Exclusions techniques: courant

RGF 1993 Lambert 93
Echelle: 1:800 000 | Format original : ISO A3

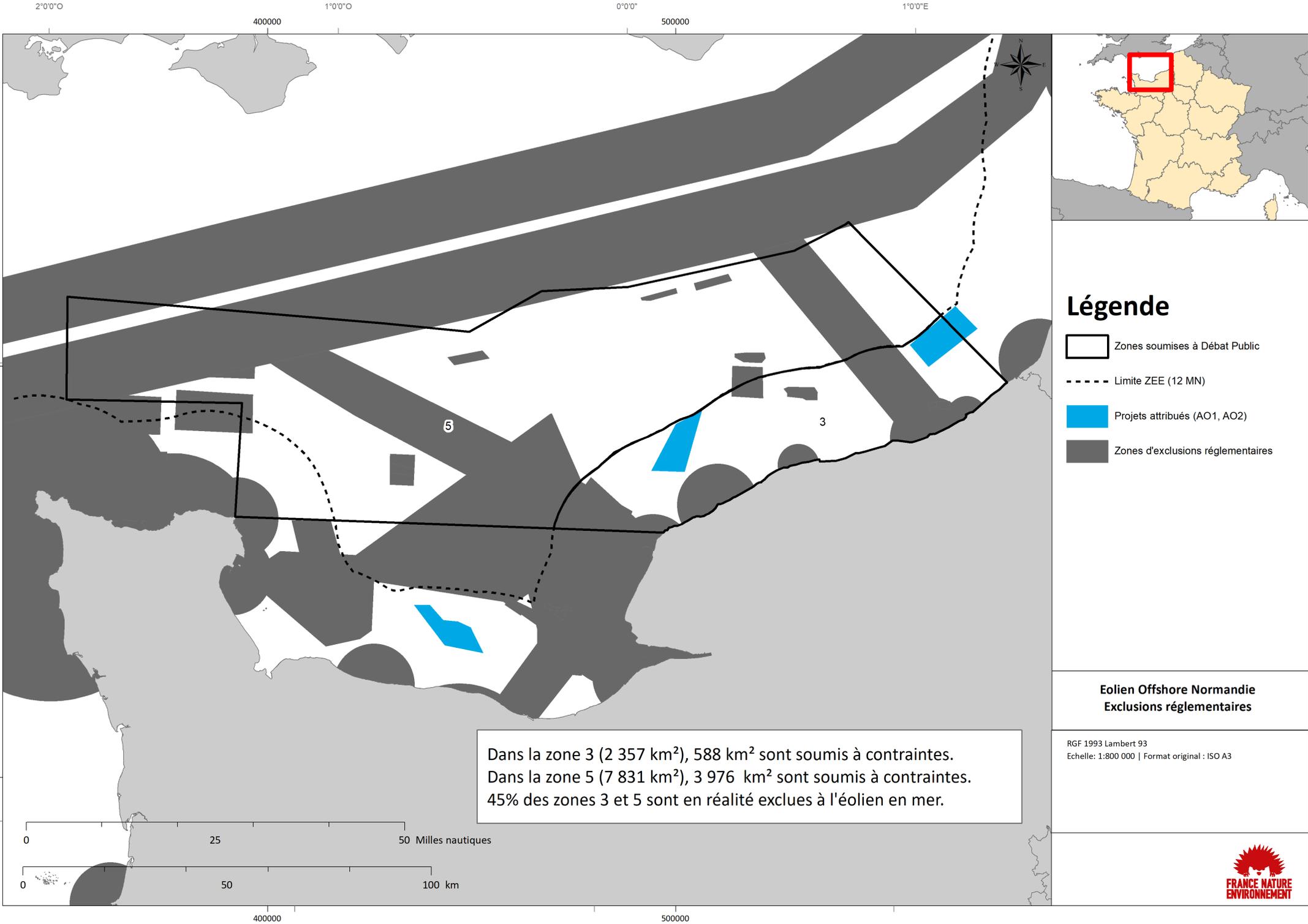
La mise en place de parcs éoliens dans les zone de courant de plus de 4,5 noeuds n'est pas possible. Ce sont des zones d'exclusion techniques.

2°0'0"O 1°0'0"O 0°0'0" 1°0'0"E
50°0'0"N 7000000
6900000
49°0'0"N

25 50 Milles nautiques
50 100 km

400000 500000 1°0'0"O 0°0'0" 1°0'0"E





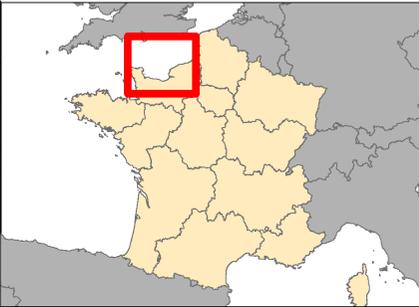
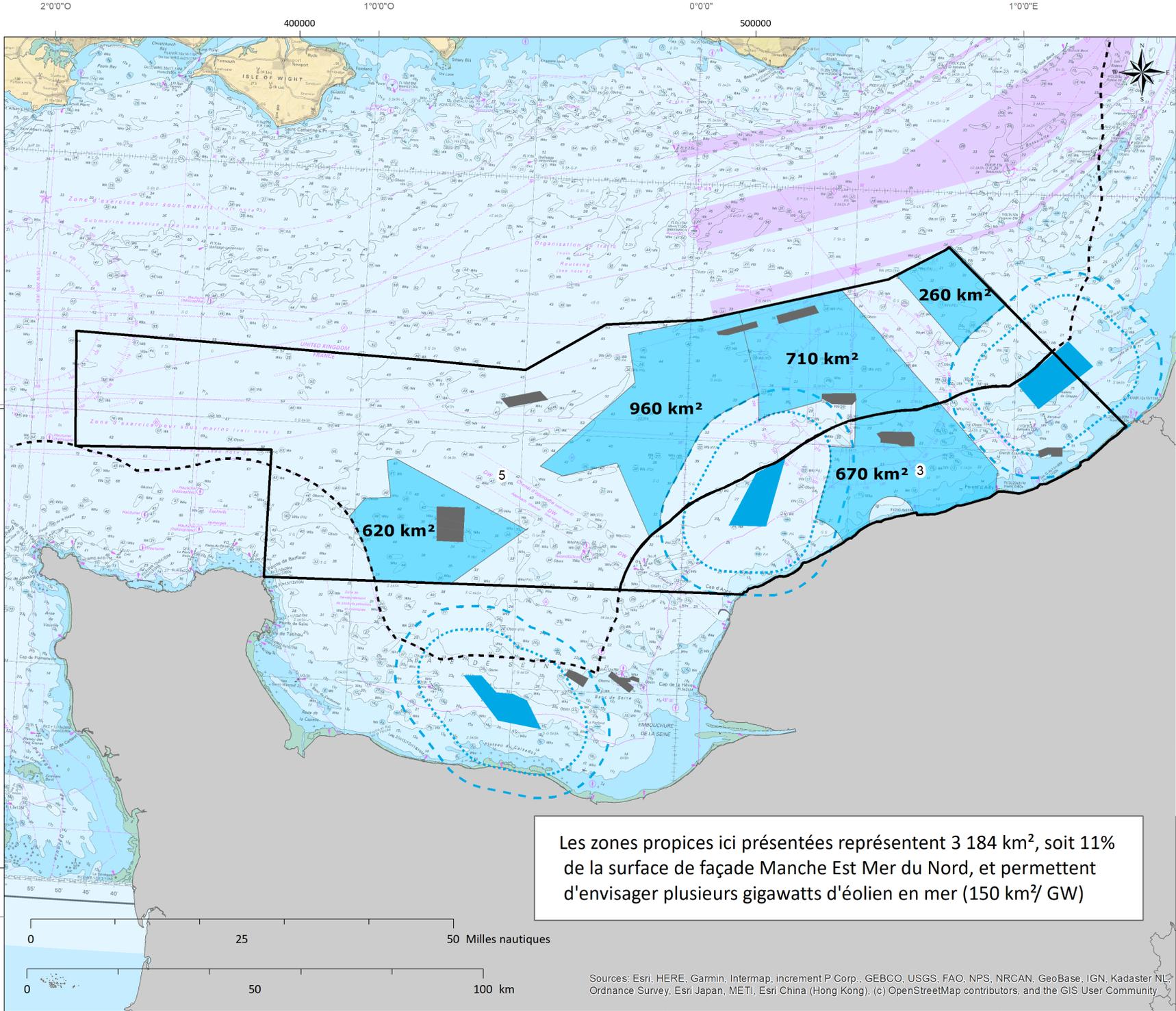
Dans la zone 3 (2 357 km²), 588 km² sont soumis à contraintes.
 Dans la zone 5 (7 831 km²), 3 976 km² sont soumis à contraintes.
 45% des zones 3 et 5 sont en réalité exclues à l'éolien en mer.

- ### Légende
- Zones soumises à Débat Public
 - Limite ZEE (12 MN)
 - Projets attribués (AO1, AO2)
 - Zones d'exclusions réglementaires

Eolien Offshore Normandie Exclusions réglementaires

RGF 1993 Lambert 93
 Echelle: 1:800 000 | Format original : ISO A3





Légende

- Zones soumises à Débat Public
- Limite ZEE (12 MN)
- Zones techniquement favorables
- Projets attribués (AO1, AO2)
- Zone tampon parc : 10 km
- Zone tampon parc : 15 km
- Autres concessions

Eolien Offshore Normandie Zones techniquement favorables

RGF 1993 Lambert 93
Echelle : 1:800 000 | Format original : ISO A3

Les zones propices ici présentées représentent 3 184 km², soit 11% de la surface de façade Manche Est Mer du Nord, et permettent d'envisager plusieurs gigawatts d'éolien en mer (150 km²/ GW)

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community



Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. À vocation communicante, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut-être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale



Légende

- Zones soumises à Débat Public
- Limite ZEE (12 MN)
- Zones techniquement favorables
- Projets attribués (AO1, AO2)
- Zone tampon parc : 10 km
- Zone tampon parc : 15 km
- Autres concessions

Espèces et réseaux trophiques

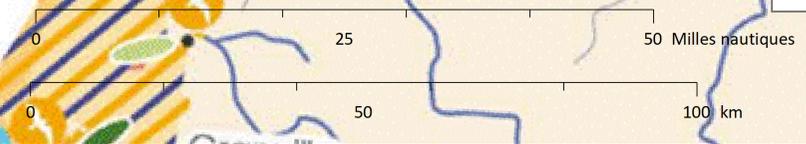
- Colonies d'oiseaux marins et limicoles
- Fortes densités et alimentation des oiseaux marins
- Estuaires
- Cours d'eau
- Concentration de poissons fourrages
- Enjeux pour les étiomobranches
- Densité maximale de marsouins
- Population sédentaire de Grands dauphins
- Colonies de phoques
- Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune

Habitats

- Roches et autres substrats durs
- Sédiments meubles (vases, sables, cailloux, sédiments grossiers)
- Dunes hydrauliques
- Hauts-fonds rocheux et fosses
- Laminaires
- Mollusques
- Hermelles
- Huitres plates
- Banques de moules
- Prés salés
- Zostères

Conditions hydrologiques et habitats pélagiques

- Détroits et zones associées
- Zone de front thermique et halin
- Apports fluviaux et baies macrotidales

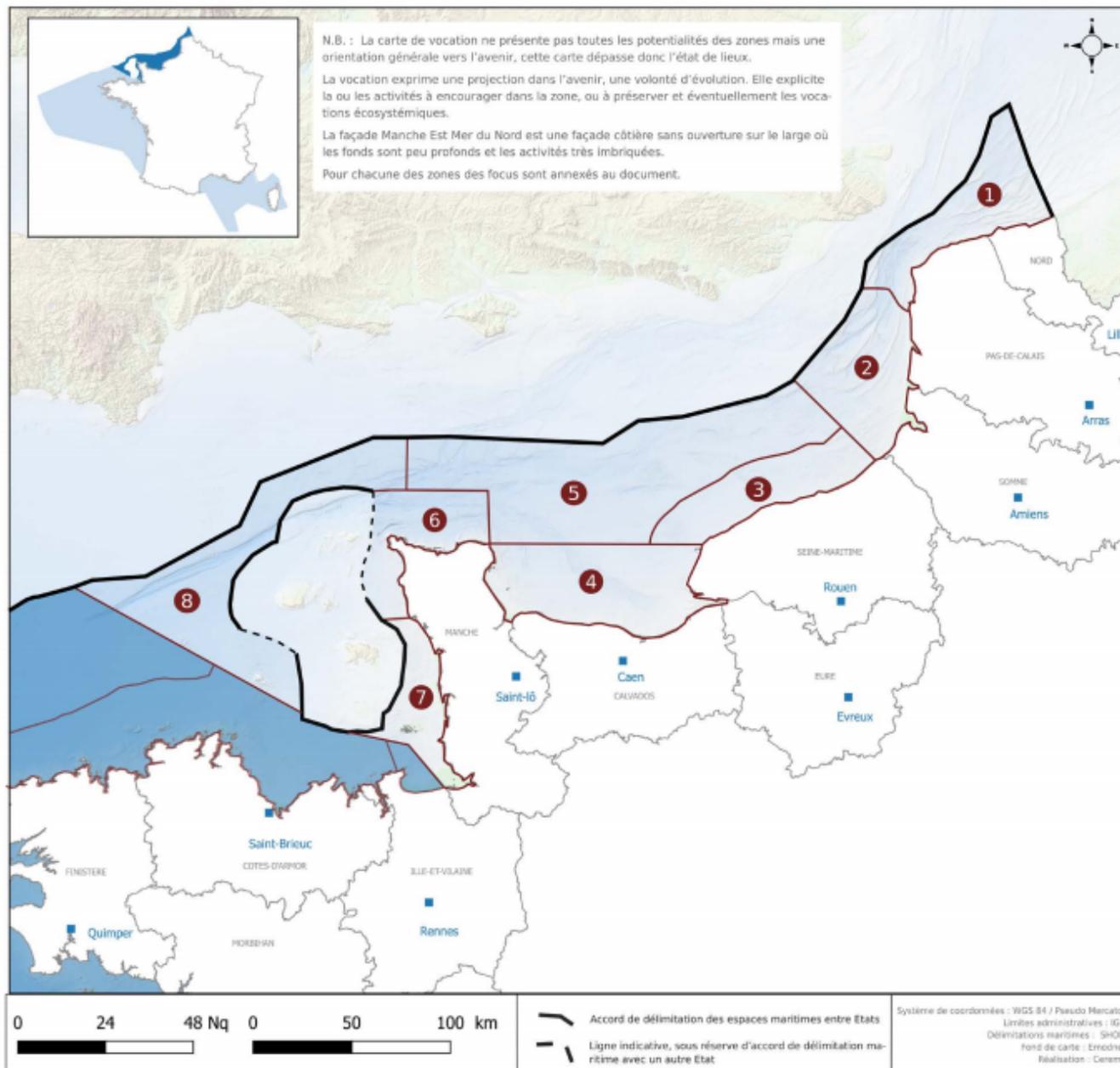


Les retours d'expérience de l'éolien en mer montrent un faible effet sur les substrats meubles, les zones d'alimentation et de repos des oiseaux marins et les poissons fourrages.

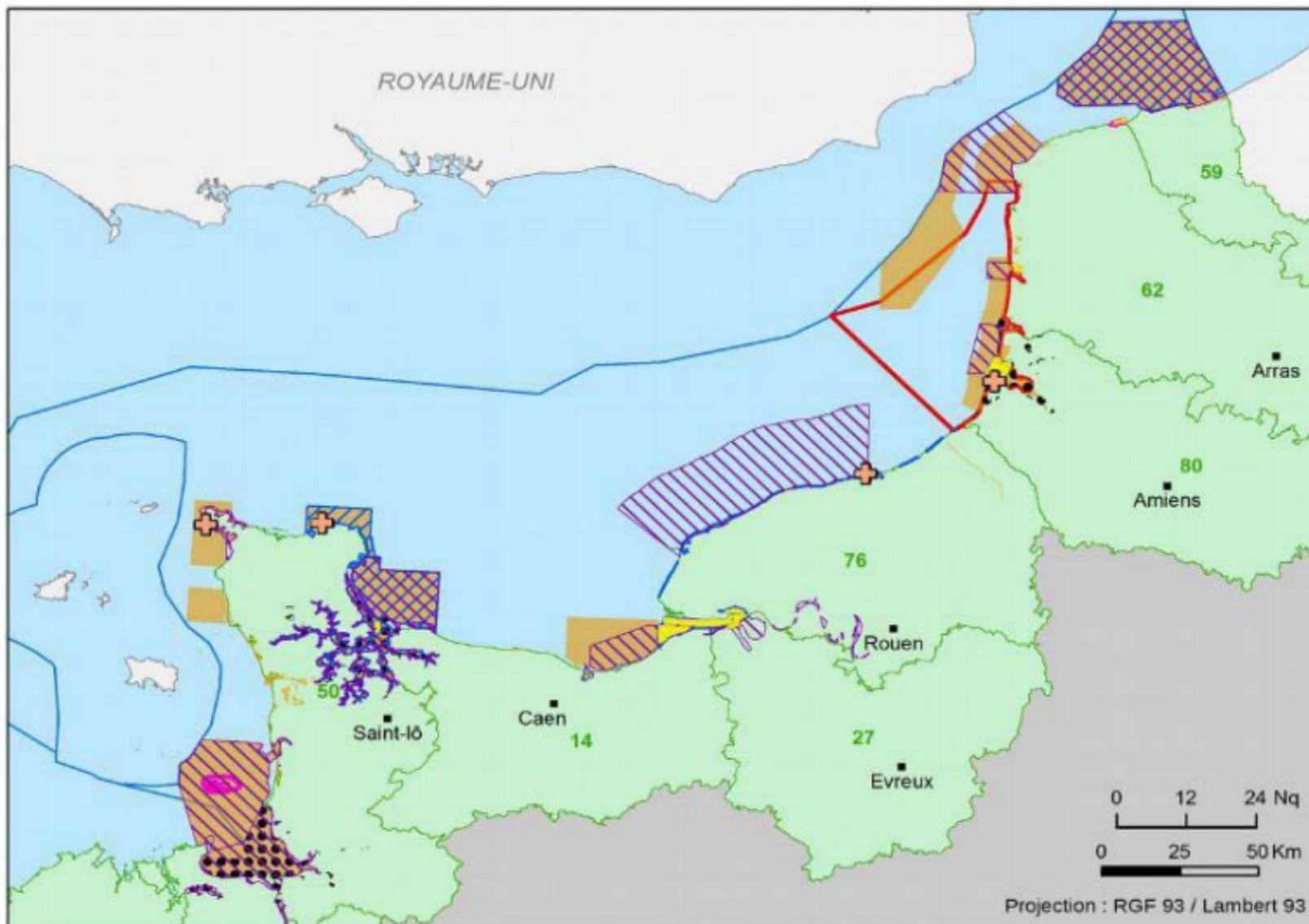


Carte des vocations de la façade maritime Manche Est - Mer du Nord

V8 - septembre 2018



- 1 Caps et détroit du Pas de Calais**
Prédominance de la navigation maritime, des enjeux de sécurité maritime et des infrastructures portuaires et EMR. Besoin de maintenir l'activité de pêche maritime, le potentiel aquacole de la zone ainsi que de granulats marins, tout en permettant l'accueil des activités touristiques grandissantes. Préservation des corridors migratoires et des habitats remarquables.
- 2 Estuaires picards et mer d'Opale**
Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.
Zone de développement de la connaissance du patrimoine marin, de protection et de développement durable du milieu marin (pêche et aquaculture marine durables, et activités portuaires associées, tourisme littoral, préservation des zones fonctionnelles halieutiques et granulats).
- 3 Côte d'Albâtre et ses ouverts**
Zone de confortement du potentiel des énergies marines renouvelables, des activités de pêche durable et d'extraction de granulats marins dans le respect des zones fonctionnelles halieutiques
- 4 Baie de Seine**
Zone de renforcement de la cohabitation des usages dans un contexte de multi-activités présentes ou à venir (granulats marins, pêche, aquaculture, énergies marines renouvelables, attractivité touristiques, infrastructures portuaires, industrielles majeures et défense) et de forts enjeux écologiques estuariens (nourriceries, frayères, sites de nidification, etc.).
- 5 Large baie de Seine**
Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.
Zone de développement des EMR et des granulats marins, en cohabitation avec les activités maritimes existantes, dont la pêche et la défense, et le besoin spécifique de protection des mammifères marins.
- 6 Nord Cotentin**
Zone à fort potentiel de développement durable des activités maritimes actuelles ou émergentes (pêche et aquaculture marine durables, production d'énergie par hydroliennes, construction navale, activités militaires, tourisme littoral, etc.).
- 7 Ouest Cotentin - Baie du Mont Saint-Michel**
Zone de conciliation de sa vocation conchylicole et de pêche maritime d'une part avec son attractivité touristique, la richesse de son patrimoine naturel et de ses écosystèmes marins d'autre part.
- 8 Manche ouest au large des îles anglo-normandes**
Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles durables et à vocation de développement d'énergies marines renouvelables.
Zone de préservation des mammifères et oiseaux marins.



Protections réglementaires

-  Arrêté de protection de biotope
-  Réserve naturelle nationale

Protections contractuelles

-  Parc naturel marin
-  Terrain du conservatoire du littoral

Protections internationales

-  Zone spéciale de conservation (N2000, DHFF)
-  Zone de protection spéciale (N2000, DO)
-  Zone RAMSAR
-  Zone OSPAR

Limites administratives

-  Limite de la façade maritime MEMN
-  Département littoral

Sources : DIRM MEMN
INPN, OSPAR

Copyrights : © BDTopo (IGN), EEA

Réalisation : Cerema / DTer NC